



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT**  
**MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 15 juillet 2024 à 17h04 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

**Présences :** Martin Nadon, Maire  
Denis Royal, Conseiller siège 1  
Charles Daneau, Conseiller siège 2  
Bernard Bouclin, Conseiller siège 3  
Christian Lefebvre, Conseiller siège 4  
Marival Gallant, Conseillère siège 5  
Richard Valois, Conseiller siège 6

**Sont également présents:** Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe  
Carl De Montigny, Coordonnateur du greffe  
Camille Petrod, Préposé au soutien administratif - Direction générale  
Julien Bourgon, Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Points de l'ordre du jour
  - 4.1. Protocole d'entente - Projet du Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3
  - 4.2. Signature de la transaction et quittance convenue entre la Municipalité de Piedmont et 9426-8737 Québec inc.
5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 17h04.

2. **Constatation de l'avis de convocation**

15012-0724

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu:

**DE CONSTATER** et **DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

15013-0724

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **Points de l'ordre du jour**

4.1. **Protocole d'entente - Projet du Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3**

15014-0724

**CONSIDÉRANT QU'**une demande pour la réalisation de la phase 3 du projet de *Développement domiciliaire Boisé du Nordais* a été faite par 9426-8737 QUÉBEC INC., qui comprend la réalisation de

travaux municipaux au sens du règlement sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux 646-03;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur convient que le financement et l'exécution des travaux sont entièrement à sa charge;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente prévoit la cession de travaux municipaux incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout et une servitude nécessaire à leur entretien ou remplacement, le cas échéant, à la municipalité lorsque celles-ci auront été construites et satisferont aux conditions édictées à l'entente et au règlement régissant les normes de construction et de municipalisation de chemins 735-06;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet tel que déposé est conforme à la réglementation d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement 646-03, le conseil municipal doit autoriser la signature d'une telle entente;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver un ingénieur attitré à la surveillance des travaux.

Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu:

**D'AUTORISER** monsieur Martin Nadon, maire, ou en son absence, monsieur Denis Royal, maire-suppléant, et madame Caroline Aubertin, Directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, madame Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Piedmont l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux concernant le projet connu sous le nom « Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3 » tel que substantiellement présenté, ainsi que tout autre document tel que l'acte de servitude et/ou de cession.

**D'APPROUVER** CDGU Ingénierie urbaine mandatée par le demandeur à cette fin, à titre d'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

*Monsieur Bernard Bouclin demande le vote.*

*Pour: Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre*

*Contre: Bernard Bouclin, Marival Gallant, Richard Valois*

*Monsieur le maire Martin Nadon vote pour.*

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **4.2. Signature de la transaction et quittance convenue entre la Municipalité de Piedmont et 9426-8737 Québec inc.**

**15015-0724**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie 9426-8737 Québec inc. poursuit la municipalité de Piedmont en dommages;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Piedmont poursuit la compagnie 9426-8737 Québec inc. en dommages;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont trouvé une entente à l'amiable, sans admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance;

**CONSIDÉRANT** que cette transaction et quittance sera signée par les parties incessamment.

Il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer la transaction et quittance convenue avec 9426-8737 Québec inc.

*Monsieur Bernard Bouclin demande le vote.*

*Pour: Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre*

*Contre: Bernard Bouclin, Marival Gallant, Richard Valois*

*Monsieur le maire Martin Nadon vote pour.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour**

**6. Levée de l'assemblée**

**15016-0724**

À 17h25, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MARTIN NADON**  
Maire

---

**CATHY DUROCHER**  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Je, Martin Nadon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

**MARTIN NADON**  
Maire